

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Délibération N° DE_015_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	14	14
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Madame Agnès BOUARD, Madame Eve BREZET, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Monsieur Denis GRAS, Madame Christine HUGON, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Bernard BASTIDE, Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Agnès BOUARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération Lignes directrices de gestion

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 fait obligation aux Maires et Présidents d'établissements publics (EPCI, Syndicats de communes, CCAS...) d'établir, au sein de leur territoire, des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines

RF
Préfecture
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/12/2023
048-200078343-DE_015_2023-DE

compte au moins un agent.

Le projet de LDG a été soumis au préalable à l'avis du Comité Social et Territorial en date du 14 décembre 2023,

Le Président expose :

La Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 Août 2019 fait obligation aux Maires et Présidents d'établissements publics d'établir, avant le 1^{er} janvier 2021, les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines de leur collectivité, dès lors qu'elle compte au moins un agent.

Les LDG sont établies pour une durée maximum de 6 ans. Elles doivent être rassemblées dans un document qui est transmis à l'ensemble des agents.

Le présent document a pour objet de formaliser les Lignes Directrices de Gestion du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère.

1) Objectifs des Lignes directrices de Gestion

Les lignes Directrices de Gestion ont pour objet :

- De définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire par la commune (ou l'établissement) compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Il s'agit donc pour le Maire (ou le Président) de déterminer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- De définir les critères généraux à prendre en compte pour favoriser l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures, notamment la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience. Il s'agit donc pour le Maire (ou le Président) de présenter les points sur lesquels il s'appuiera pour faire évoluer le personnel (capacité d'adaptation, diversité des parcours et des fonctions exercées, formations suivies...).

Les LDG doivent permettre également d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers.

Des lignes directrices de gestion doivent par ailleurs être établies, à l'initiative du Président du Centre de Gestion (pour les collectivités et établissements affiliés), pour définir les critères de promotion interne des agents (en lieu et place des Commissions Administratives Paritaires).

2) Procédure d'élaboration suivie

Afin d'accompagner les collectivités lozériennes dans la mise en place de ces Lignes Directrices de Gestion, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère propose une grille de critères communs, numérotés de 1 à 6 : la collectivité ou l'établissement est libre d'indiquer ses priorités en numérotant ces critères, le chiffre 1 étant le critère prioritaire, le chiffre 6 le critère le moins prioritaire.

Critères généraux :

- Expérience professionnelle et diversité du parcours professionnel
- Prise en compte de la valeur professionnelle notamment au vu du compte-rendu de l'entretien professionnel

RF Préfecture
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/12/2023
048-200078343-DE_015_2023-DE

- Motivation de l'agent
- Formations
- Responsabilités
- Carrière

Il est proposé d'utiliser ces critères pour définir les orientations générales en matière de promotions et de valorisation des parcours, et de prioriser ces critères en fonction de la grille jointe en annexe.

Ces critères seront valables pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2024.

Considérant l'obligation de mettre en place des lignes directrices de gestion au sein de l'établissement, au moins pour les promotions et avancements de grade, il est proposé :

- D'adopter les critères proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère
- De les prioriser selon l'ordre défini en annexe
- De les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 6 ans
-

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE :**
- D'adopter les critères proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère
- De les prioriser selon l'ordre défini en annexe
- De les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 6 ans

Annexe 1 : critères généraux pour les Lignes directrices

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2023 048-200078343-DE_015_2023-DE

et avancements de grades

Possibilité de hiérarchiser les critères généraux de 1 à 6	Critères généraux obligatoires	Exemples
2	Expérience professionnelle et diversité du parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none"> Expérience dans le grade précédent Expériences dans le privé dans un poste similaire ou en rapport avec le grade d'avancement (y compris dans le cadre d'une activité syndicale et/ou dans le secteur associatif) Mobilité interne (changements de services) et externe (mutation) ...
1	Prise en compte de la valeur professionnelle notamment au vu du compte rendu de l'entretien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> Performance et motivation pour son poste Sens du collectif (relationnel, travail en groupe, partage d'informations) Autonomie et capacité d'adaptation (capacité à travailler de manière indépendante, initiatives, résolutions de problèmes,) Investissement (culture de la fonction publique, respect du règlement, respect des horaires, ...) Rigueur Aptitude à l'encadrement d'équipes Maîtrise de l'environnement des collectivités Capacité à progresser et innover dans la méthode de travail Polyvalence ...
5	Motivation de l'agent	<ul style="list-style-type: none"> Volonté d'avancement Préparation d'un concours ou examen ...
3	Formations	<ul style="list-style-type: none"> Formations effectuées en lien avec le grade d'avancement, sur les cinq dernières années. ...
4	Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de responsabilité sur le poste Position d'encadrement
6	Carière	<ul style="list-style-type: none"> Ancienneté dans le grade Modalité d'accès au cadre d'emploi (recrutement direct/ examen/ concours) Limitation des possibilités d'avancements futurs liées à l'âge

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance

Madame Agnès BOUARD
Secrétaire de séance



RF Préfecture Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2023 048-200078343-DE_015_2023-DE
